



Co présidente association malhonnête

Par **cesmoitoday**, le **28/10/2013 à 20:56**

Bonjour,rnrnEn décembre 2012, j'ai créé une association afin de participer à un rallye nécessitant du sponsoring. J'étais donc présidente de ladite association. Il me fallait une co-équipière pour participer à ce rallye. J'ai trouvé par une annonce une personne qui me paraissait bien.Etant donné qu'il fallait louer un véhicule 4x4, je l'ai mise dans l'association (j'ai eu tort, je l'ai déclarée co-présidente) afin de l'impliquer en cas de problème avec le véhicule. Découlant que cette personne ne voulait rien dépenser, j'ai voulu prendre les devants au cas où il y aurait problème (casse, accident du véhicule).au fil du temps,cette personne s'est révélée désagréable, mais elle savait que je ne pouvais plus la "virer" étant donné que toute la pub était faite etc... Puis elle m'a EXIGÉ un chq de 250€ pour soi-disant la dédommager de l'usure de son véhicule. (nous l'avons pris pour aller récupérer le véhicule de location mais je lui ai payé un plein d'essence...)Elle me demandait ce chq déjà depuis plusieurs semaines, mais je faisais la sourde-oreille. Sauf que le jour du départ pour le rallye, elle me l'a exigé sinon elle ne partait pas. L'inscription et tout ayant été fait , je n'ai eu plus qu'à m'incliner tout en n'étant pas d'accord. (j'avais déjà utilisé mon véhicule plusieurs fois sans rien demander (ni essence, ni dédommagement "usure véhicule".) je n'ai donc, à ce jour, aucun justificatif (c'est moi qui tient les cptes) concernant cette dépense. De plus, elle a eu besoin (pour payer le billet d'avion retour pour lequel j'étais ok) du numéro de Carte bancaire afin de payer en ligne. Ce que je lui ai donné pour faciliter la transaction. Nous devions, en fin de rallye, dormir chez l'habitant. or ma o équipière a changé d'avis, n'a pas pris la navette avec moi pour aller chez l'habitant (alors qu'il en était prévu ainsi). La personne qui devait nous accueillir s'est étonnée de son absence. Je peux fournir une preuve écrite. Non, Madame, a utilisé le code de la carte bancaire (qui est à mon nom pour l'asso) et s'est payé une chambre dans un Ibis à 75€. Cette dépense n'était absolument pas prévue. De ce fait, lorsque je m'en suis aperçue, j'ai immédiatement fait opposition sur cette carte. Par ces agissements, je veux qu'elle sorte de l'association. elle a refusé de me signer un papier comme quoi elle acceptait de sortir. Elle veut que je donne le reste du sponsoring à une autre association. C'est moi qui ai trouvé 85%

du budget, c'est moi qui lui ai donc quasi "tout payé" et en plus elle a 250€ + une nuit d'hôtel à 75€! c'est un comble. Que dois je faire??? j'ai fait modifier l'asso mais on me demande la fameuse lettre signée de ma "chère et tendre " coéquipière! je pense résilier cette association et en recréer une autre. Virer ainsi la somme restant pour un autre rallye.

Merci de me venir en aide car je n'en peux plus de cette personne pour qui, j'ai "quasi tout payé" mais qui en plus veut me nuire à tout prix! c'est inacceptable.

merci de votre aide

Cordialement,

Cesmoi